

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (de 6 à 36 mois) ou indéterminée qui permet, à des personnes de 16 à 29 ans révolus, d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'Education Nationale ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, en alternant travail en entreprise et cours au centre de formation.

**Les + pour
l'entreprise**

- + Participer à la formation d'un salarié**
Capable, au terme de son contrat, de s'adapter parfaitement aux besoins de l'entreprise
- + Suivre régulièrement l'évolution de la formation**
(visite du formateur référent, évaluations semestrielles...)
- + Disposer réellement d'un salarié dans l'entreprise chaque semaine**
(au total environ 75% de la durée du contrat se déroule dans l'entreprise)
- + Réduction générale des cotisations patronales**
élargie aux cotisations de retraite complémentaire et aux cotisations d'assurance chômage
- + Ne pas prendre en compte le salarié dans l'effectif**
(sauf pour les risques d'accident de travail et de maladie professionnelle) et ne pas devoir la prime de précarité
- + Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par un O.P.C.O** (Opérateur de compétences)
au coût fixé par les branches professionnelles. Les dépenses afférentes à la formation du Maître d'apprentissage et à l'exercice de ses fonctions peuvent également être prises en charge
- + De 5000 € à 2000 € d'aide à l'embauche** en fonction du niveau du diplôme, pour les entreprises de moins de 250 salariés et de **2000 € à 750 €** pour les entreprises de plus de 250 salariés.

**Simuler
mes Aides**



**Les + pour le
salarié**

- + Prise en charge du coût de la formation**
- + Être rémunéré par l'entreprise pendant toute la durée de la formation.**
Le salaire est fixé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge du candidat, et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage
- + Acquérir une véritable expérience professionnelle**, critère de choix pour une embauche future
- + Obtenir un diplôme d'Etat ou un Titre professionnel** tout en étant rémunéré pendant la formation
- + Être accompagné** par un Maître d'apprentissage et par une équipe pédagogique et administrative
- + Carte d'étudiant des métiers** ouvrant droit à des réductions
- + Exonération des cotisations sociales** jusqu'à 50% du SMIC (soit 1 867 €).

**La
rémunération**

Les dispositions ci-dessus sont susceptibles de modification en fonction des évolutions légales et conventionnelles, et les pourcentages de rémunération ci-dessous peuvent varier selon les accords de branches professionnelles ou s'appliquer sur les SMC

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
16-17 ans	27% SMIC soit 504.10 €	39% SMIC soit 728.14 €
18-20 ans	43% SMIC soit 802.82 €	51% SMIC soit 952,18 €
21-25 ans	53% SMIC* soit 989,52 €	61% SMIC* soit 1 138,88 €
> 26 ans	100% SMIC soit 1 867,02 €	100% SMIC soit 1 867,02 €

**Simuler ma
rémunération**



Base 35 h hebdo - Valeur du SMIC au 01/06/2026: 1867,02 € - 12,31 €/h * Ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé